http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1329

Education prioritaire : une réforme d'austérité qui gère la pénurie des moyens !

- EDUCATION EN LUTTE !
- Archives 2014-2020
-

Date de mise en ligne : lundi 31 août 2015

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Cette année scolaire sera celle de la généralisation de la réforme de l'éducation prioritaire entérinée par la redéfinition d'une carte des établissements prioritaires, très contestée qui a laissé un certain nombre d'écoles anciennement classées en Education prioritaire sur le carreau et dont le bilan est très négatif dans les établissements préfigurateurs.

Ces établissement ont pu « expérimenter » des décharges horaires consacrées à des temps de liaisons CM2/ 6ème sans les professeur-es de collège ; des formations aux contenus indigents, quand toutefois elles étaient vraiment anticipées et préparées.

Les remplacements assurés par une brigade spéciale n'ont pas toujours été assurés et ont occasionné pour les enseignant-es remplacé-es une surcharge de travail et pour les enseignant-es remplaçant-es des conditions de travail très difficiles avec des remplacements à la demi-journée sur des niveaux et des écoles différentes. Quant à la gestion de ce bazar, elle a reposé sur les directeurs et les directrices d'école qui ont dû assumer les défaillances institutionnelles.

Cette nouvelle rentrée ne s'annonce pas mieux. Avec la généralisation de la réforme et l'augmentation du nombre d'heures, la brigade de remplacement sera vite débordée et insuffisante. Sans moyen, le contenu des formations ne risque pas de s'améliorer.

Pourtant pour le ministère, cette réforme et le classement des établissements en REP+ est une réponse pour lutter contre les déterminismes sociaux.

Il a pour objectif d'augmenter la scolarisation des moins de 3ans à hauteur de 50% en REP+. Nous en sommes très loin. Pas étonnant puisqu'à part des déclarations d'intention l'état ne met aucun moyen. Les ouvertures via la carte scolaire se font au compte-goutte et faute de moyens financiers, les municipalités renoncent à ouvrir des classes de tous petits.

En effet les équipements spécifiques pour les tous petits comme le recrutement d'ATSEM sont uniquement à la charge des communes qui, dans un contexte d'augmentation démographique très élevé et de coupe budgétaires, préfèrent mettre des moyens dans les équipements pour les ouvertures de classes « banales » plutôt que dans ces classes qui accueillent moins d'élèves.

Autres mesures REP+ : les PDMQC - plus de maître que de classe. Ils et elles devront être en priorité sur les classes de cycle 2 pour permettre le travail en effectif réduit. Là encore, pas de moyen.

Pour Sud éducation une véritable politique de justice sociale dans l'éducation prioritaire passe par un refus du tri social et de véritables mesures : la baisse des effectifs par classe, du temps de concertation pour les équipes, la baisse du temps de travail. Des dispositifs d'aide et de prévention complets. Des mesures favorisant la stabilisation des équipes.

Copyright © SUD éducation 92

√ANPE/RMI = SDF²
CQFD
UN SURDOUÉ !